

Paris, le 20 mars 2023

**Pour toujours mieux connaître et servir ses assurés,
la Cipav est la première caisse de retraite des professionnels libéraux
à se raccrocher au RGPU**

La Cipav poursuit sa transformation au service de ses assurés : après la mise en production de son nouveau système d'information (SI) « TOSCA » de gestion des prestations en septembre 2022 et le transfert aux Urssaf du recouvrement de ses cotisations en janvier 2023, la caisse finalise avec succès son rattachement au Répertoire de Gestion des Carrières Unique (RGPU). Trois chantiers d'envergure menés de concert pour améliorer la qualité du service offert aux professionnels libéraux affiliés à la Cipav.

Après 18 mois de travaux en commun avec d'autres organismes de la sphère sociale dont la Cnav, l'Agirc-Arrco et l'Urssaf Caisse nationale, la migration de données de carrière des assurés Cipav au RGPU et le raccrochement de son SI au même RGPU sont effectifs depuis début mars. Ce référentiel carrières inter-régime vise à regrouper en un lieu unique l'ensemble des informations relatives à la carrière de tous les assurés sociaux, aujourd'hui gérées par les 42 régimes de retraite existants. Il joue un rôle majeur dans l'amélioration du service de retraite rendu aux assurés, en concentrant et en fiabilisant l'ensemble des données de carrière utiles au calcul des droits à retraite, tant sur les régimes de base que complémentaire.

La migration au RGPU des 21,3 millions d'informations carrières concernant 1,2 million d'assurés -dont 8,1 données depuis le SI de la Cipav - a été opérée avec succès.

Ainsi, depuis le 1^{er} mars, les équipes Cipav en charge du contrôle et de la valorisation des carrières travaillent avec le RGPU, alimenté chaque mois par les données de cotisations versées à l'Urssaf. En complément, le SI « TOSCA », interfacé au RGPU, permet, au moment du calcul de la retraite, de restituer instantanément l'intégralité de la carrière valorisée, avec l'ensemble des trimestres et des points acquis au titre des cotisations versées à la Cipav mais aussi à l'ensemble des autres régimes.

« En étant la première caisse de retraite des professionnels libéraux à rejoindre le RGPU, la Cipav démontre sa volonté et sa capacité à être l'un des acteurs majeurs de la centralisation et de la simplification de la valorisation des carrières, au bénéfice des assurés » déclare François Clouet, Directeur général de la Cipav.



À propos de La Cipav

La Cipav, principale caisse de retraite et de prévoyance des professionnels libéraux, est un organisme de droit privé placé sous la tutelle de l'État qui exerce une mission de service public. Elle a la charge de gérer les régimes obligatoires de retraite (base et complémentaire) et de prévoyance au profit des professions libérales qu'elle protège. La gestion du régime de retraite de base, dont les règles sont les mêmes pour toutes les sections professionnelles de professions libérales est déléguée par la CNAVPL (Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales).

La Cipav exerce ses missions de service public avec le souci permanent d'amélioration de la performance de gestion, de la qualité de service, de la préservation des droits et des intérêts de la population couverte et la responsabilité d'assurer la pérennité du modèle dans le temps.

Contacts médias : lacipav@clai2.com

Manon Daffara 06 66 16 70 73 / Ralitzia Raykova 06 58 76 95 55